Envoyé en préfecture le 01/02/2024
Reçu en préfecture le 01/02/2024
Publié le 01/02/2024
ID : 007-210703286-20240118-0002012024-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

Vagnas
en Ardèche méridionale

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VAGNAS

DATE DE SEANCE 18 janvier 2024 **DATE DE CONVOCATION** 11 janvier 2024	Le dix-huit janvier deux mille vingt quatre à 18H00, les membres du conseil municipal de la commune de VAGNAS se sont réunis, à la mairie en vertu de l'article l2121-18 du CGCT, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 11 PRESENTS 10 ABSENTS 1 PROCURATIONS 1 **VOTANTS** 11	**PRESENTS : Monique MULARONI, Florent TRITTO, Régine LAIGNEL, Hubert MARTIN, Louise LACOSTE, Michel FAILLA, Bernard SCHAECK, Christine BUISSON, Josiane BOUNIOL, Jérôme ROUX.** **ABSENTS : Christine EYBALIN a donné procuration à Florent TRITTO** **SECRETAIRE DE SEANCE** : Régine LAIGNEL
N° DE DELIBERATION **0002-01-2024**	

OBJET LOTISSEMENT VAGNAS

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre de la création d'un budget annexe pour l'aménagement et la vente des parcelles du lotissement « Terre Longue », il convient de transférer, du budget communal au budget annexe, la propriété de la partie du terrain« Terre Longue » qui sera vendue. Pour cela, il est nécessaire d'en déterminer le prix de cession.

Le terrain Terre Longue d'une superficie de 3ha, a été acheté il y a une dizaine d'années, par la commune au prix de 254 000,93€ TTC, frais notariés compris, soit 8.44€ le mètre carré.

Ce terrain dispose d'une partie constructible et d'une partie non constructible dont :
1555 m² constructibles ont été loués à la SCI Tourre,
2389 m² constructibles et 1029 m² non constructibles ont été vendus à la SCI Terre Vivaraise,
5775m² constructibles et 1785m² non constructibles sont mis en vente.

Ainsi, la surface totale vendue est de 10978 m² (2389+1029+5775+1785).

Compte tenu que la majeure partie de la zone constructible (à l'exception de la voirie et de la parcelle louée) sera vendue et de la valeur du terrain à bâtir et celle du terrain non constructible, Madame le Maire propose de valoriser, pour le transfert du budget communal au budget lotissement, à 170 000€ les 10 978m² mis en vente.

Ainsi, les écritures comptables adéquates seraient passées aux deux budgets.
Après examen et délibéré, le conseil accepte le transfert au montant de 170 000€ par 10 voix pour et 1 abstention (Christine Eybalin)

10	**VOIX POUR :**
0	**VOIX CONTRE :**
1	**ABSTENTION : Christine EYBALIN**

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Régine LAIGNEL

MAIRIE DE VAGNAS (Ardèche)

Le Maire,
Monique MULARONI

Le Maire:
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.